

## Rapport d'activités





## Rapport d'activités





# Sommaire



Mot de Mr le Président du Conseil d'Administration

6

Mot de Mme la Directrice

7

Introduction

8

1. Cadre juridique de la filière aquacole

9

2. Aménagement et planification des espaces aquacoles

11

3. Accompagnement et suivi de l'investissement

16

4- Promotion et communication

20

5- Coopération et partenariats

24

6- Veille stratégique

26

Annexe : Liste des abréviations

29



## Mot de Mr le Président du Conseil d'Administration

La création, en février 2011, de l'Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture (ANDA) est considérée parmi les concrétisations phares de la stratégie Halieutis dans son axe durabilité et témoigne, ainsi, de la volonté du Gouvernement en faveur du développement de cette activité.

En effet, l'ANDA constitue un des 16 grands projets de la stratégie Halieutis, avec l'objectif d'une production aquacole de l'ordre de 200.000 tonnes à l'horizon 2020 et contribuer ainsi à l'accroissement des exportations des produits halieutiques à 3,1 milliards de dollars US.

L'ANDA est appelée ainsi, à relever ces multiples défis à travers la mise en œuvre d'une stratégie clairvoyante et d'un plan d'actions cohérent et harmonieux pour contribuer à l'essor d'une filière aquacole créatrice de richesses et capable de répondre aux exigences de la mondialisation.

Le démarrage de l'activité de l'ANDA au cours de cette première année a été marqué par la réalisation de plusieurs actions structurantes, notamment le lancement d'un premier appel à manifestation d'intérêt pour le développement de l'aquaculture dans la région de Fnideq-Oued Laou en Méditerranée. La concrétisation de ce projet qui se traduira par un investissement de près de 300 millions de dirhams, aura des retombées certaines sur la région et permettra de drainer des investissements similaires dans d'autres zones du royaume que l'ANDA est chargée, au préalable, d'identifier et d'aménager.

Dans cette perspective, j'encourage d'une part l'ANDA à redoubler d'efforts et invite l'ensemble des acteurs institutionnels et professionnels oeuvrant dans le secteur, à se mobiliser autour de ce projet structurant et créateur de valeur pour le secteur de la pêche maritime.

Aziz AKHANNOUCH



## Mot de Mme la Directrice

Revenir sur l'activité d'une année est indispensable pour pouvoir contribuer pleinement à d'autres objectifs communs. Depuis sa création et le démarrage de son fonctionnement en début 2012, L'ANDA a connu une intense activité permettant ainsi d'accomplir les différentes missions qui lui ont été assignées par la stratégie Halieutis.

Consciente de l'ampleur et de l'étendue de ses responsabilités, l'ANDA a donc fixé un plan d'action qui s'appuie sur les principaux leviers de développement du secteur se traduisant par l'élaboration du cadre juridique et la contribution dans l'ancrage de cette activité sur le littoral national dans le cadre d'une planification ciblée.

L'ANDA se veut aussi un guichet unique qui offre l'accompagnement nécessaire à destination des professionnels, ainsi qu'une organisation simplifiée et bien structurée du secteur, le tout consolidé par la promotion de la filière à l'échelle nationale et internationale.

Aujourd'hui si l'ANDA arrive à jouer pleinement son rôle de pivot de développement en s'inscrivant dans une montée en puissance continue c'est parce qu'elle s'appuie sur des Femmes et des Hommes armés de conviction et de volonté ; unissant leurs forces et compétences pour contribuer dans le développement du secteur et surtout conscients que travailler dans le développement est plus qu'un métier : « c'est un véritable engagement ».

C'est aussi pour dire que l'ANDA est prête à relever les nouveaux défis qui l'attendent pour 2013 et à accompagner la filière aquacole dans toute son évolution structurelle et organisationnelle.

Je vous invite à découvrir la première édition du rapport d'activités de l'ANDA. Ce document qui fait ressortir une année dense en activités et réalisations sur plusieurs chantiers structurants pour le développement de l'activité aquacole au Maroc et retrace ainsi les principales actions effectuées.

Très bonne lecture à toutes et à tous.

Majida MAAROUF



# INTRODUCTION

Le Maroc s'est doté, depuis septembre 2009, d'une nouvelle stratégie de développement et de compétitivité du secteur halieutique. Elaborée conformément aux orientations stratégiques de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, HALIEUTIS vise la mise à niveau et la modernisation des différents maillons de la chaîne de valeur du secteur halieutique ainsi que l'amélioration de sa compétitivité et de sa performance.

Comptant parmi les 16 grands projets de la stratégie HALIEUTIS, l'aquaculture est positionnée au niveau de l'axe durabilité en tant que filière prioritaire amenée à constituer un levier de croissance et de création d'emploi pour le secteur halieutique.

En effet, le développement de l'aquaculture permettra d'améliorer les moyens d'existence par le biais de l'augmentation des revenus, de l'emploi et du bien-être. Il contribuera par ailleurs à la sécurité alimentaire et au développement socio-économique du Maroc.

Partant d'une production moyenne annuelle enregistrée au cours des quatre dernières années à hauteur de 300 tonnes par an de produits aquacoles, les objectifs du Plan HALIEUTIS, en termes de volume de production, ambitionnent d'atteindre 200.000 tonnes par an à l'horizon 2020.





# 1

## CADRE JURIDIQUE DE LA FILIERE AQUACOLE

### 1.1 Vers un code spécifique à l'aquaculture

Le Maroc dispose d'importantes potentialités pour le développement de l'activité aquacole. Cependant, l'arsenal juridique régissant l'activité reste disparate et incomplet et implique l'intervention de plusieurs acteurs. Cette situation n'est pas sans effet sur les investissements dans le secteur de l'aquaculture au Maroc et freine le développement de la production aquacole.

Afin de remédier à cette situation, l'ANDA s'est engagée à l'élaboration d'un nouveau cadre juridique spécifique à l'aquaculture marine au Maroc. A cet égard, une consultation internationale a été lancée en 2012 (AO n° 05/DIPA-ANDA/2012) dont l'objectif est de mettre en place un « Code de l'Aquaculture ». Un cabinet d'études a été désigné pour la réalisation de ce futur cadre juridique.

Cette consultation vise à restructurer le champ d'activité aquacole au Maroc et à instaurer un cadre conforme aux normes internationales et assurant une transparence dans la gestion du secteur aquacole. Elle consistera en la réalisation d'un diagnostic institutionnel, technique et socio-

économique, ainsi qu'un inventaire assorti d'un diagnostic et d'une analyse de l'arsenal juridique existant, ayant une relation directe ou indirecte avec le secteur aquacole. De l'étude de ces différents aspects découlera la proposition d'un code de l'aquaculture au Maroc.

Une première réunion de cadrage avec le bureau d'études a eu lieu le 5 septembre 2012 au siège de l'ANDA à Rabat. Cette réunion a permis de présenter l'équipe d'experts chargée de la réalisation de l'étude, la méthodologie adoptée et l'approche de travail, ainsi que le planning des étapes de réalisation de l'étude.

L'élaboration et la validation du futur code de l'aquaculture nécessitera plusieurs mois et ne sera effective qu'en fin 2013. Durant cette phase transitoire, l'ANDA s'active à mettre en œuvre les mesures nécessaires à l'exercice de ses missions et significatives pour la promotion de l'investissement en aquaculture marine.

## 1.2 L'action transitoire de l'ANDA

### 1.2.1 Un rôle de Guichet unique

Selon les dispositions de la loi n° 52-09 portant création de l'ANDA, l'une des missions de l'agence est de promouvoir et de soutenir les investissements en aquaculture. Dans ce sens, et afin de jouer pleinement son rôle de « guichet unique », l'ANDA a initié à l'amendement de l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 1643-10 du 26 mai 2010 relatif à la demande d'autorisation de création et d'exploitation d'établissement de pêche maritime et fixant le modèle de convention de concession y afférent, en conférant à l'ANDA l'habilité de recevoir les demandes d'autorisation relatives aux fermes aquacoles. L'arrêté prévoit également la délivrance d'un récépissé de dépôt des pièces constitutives du dossier de la demande. Cet arrêté modificatif a été publié au Bulletin Officiel en date du 4 octobre 2012. Les mesures d'accompagnement et missions du guichet unique sont détaillées à la partie consacrée à l'accompagnement et au suivi de l'investissement.

### 1.2.2 Un dispositif pour réglementer la redevance

Conformément à l'article 18 du décret n° 2-08-562 du 12 décembre 2008 fixant les conditions et les modalités de délivrance et de renouvellement des autorisations d'établissement de pêche maritime, l'ANDA prépare en concertation avec le Département de la Pêche Maritime et le Ministère de l'Economie et des Finances, un projet d'arrêté portant sur la fixation des redevances fixe et variable prévues par ledit décret.

Si la redevance fixe est à déterminer par la superficie exploitée, plusieurs paramètres sont à prendre en considération en vue de la fixation du taux de la redevance variable. Un montage fiscal rationnel est en cours d'élaboration.

### 1.2.3 Mise à niveau et amendement des textes

Parallèlement, l'ANDA est en cours d'élaboration d'un projet d'amendement du décret n° 2-08-562 du 12 décembre 2008, notamment ses articles 3 et 4 et ses textes d'application sur les conditions, le déroulement, la procédure d'instruction des projets d'investissements en aquaculture marine.

Enfin, et dans le cadre de la simplification des procédures et pour garantir plus de transparence,

un projet de circulaire relative à la création de ferme aquacole a été élaboré dans le but de décrire les démarches à entreprendre par les investisseurs, l'identification des différentes administrations concernées et la fixation des délais de la procédure.

## 1.3 L'ANDA : Une force de proposition dans l'élaboration du dispositif juridique en relation avec l'aquaculture

### 1.3.1 Projet de loi sur les produits biologiques

La production biologique offre au niveau national des opportunités importantes pour le développement et la diversification des exportations. Mais en l'absence d'une législation spécifique et adéquate, la croissance et le développement de ce secteur reste en deçà des attentes.

Pour pallier à ce vide juridique, un projet de loi n° 39-12 relative à la production biologique des produits agricoles et aquatiques ainsi que ses textes d'application ont été préparé et soumis à l'avis des Départements ministériels et établissements publics concernés, dont l'ANDA, en tant qu'institution chargée de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'aquaculture nationale.

A cet effet, l'ANDA a communiqué ses propositions et orientations sur ledit projet de loi et ses textes d'application, en cours d'approbation, à la Direction de Développement des Filières de Production Biologique relevant du Ministère de l'Agriculture.

### 1.3.2 Procédure d'importation, d'introduction de transfert et de transport des animaux aquatiques

L'importation, l'introduction d'animaux aquatiques dans le milieu marin ou leur transfert entre deux zones maritimes constituent un élément important dans le développement de l'activité aquacole. Afin de répondre aux demandes fréquentes d'introduction ou de transfert d'animaux aquatiques, et tout en prenant garde des risques sur les écosystèmes marins, des risques de modifications génétiques et des autres risques sanitaires pour les animaux aquatiques occasionnés par l'introduction et la propagation possible d'agents pathogènes, un projet réglementant ces opérations est en cours d'examen par les acteurs concernés dont l'ANDA.



## 2 AMÉNAGEMENT ET PLANIFICATION DES ESPACES AQUACOLES

Le Maroc dispose d'importantes potentialités naturelles favorisant le développement de l'aquaculture, notamment une qualité d'eau exceptionnelle, des conditions naturelles favorables à l'élevage d'une large gamme d'espèces ainsi qu'une diversité de sites pouvant abriter différents types de projets aquacoles sur les deux côtes du Royaume.

En vue de mettre en place les mécanismes nécessaires et les préalables à un développement responsable de l'activité aquacole, l'ANANDA a donné la priorité dans son plan d'action à l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'aménagement dans des zones identifiées à vocation aquacole. Cette action vise plusieurs objectifs :

- D'une part, les plans d'aménagement permettent de localiser les zones sur lesquelles le développement à court terme pourrait se réaliser et de sécuriser des espaces dans lesquels l'aquaculture pourrait se développer dans le moyen terme.

- D'autre part, les plans d'aménagement permettent d'obtenir une affectation d'espace opposable aux tiers et surtout une planification harmonieuse de l'aquaculture avec les autres activités existantes, en tenant compte de la composante environnementale pour assurer la durabilité des projets aquacoles.

Dans ce sens, l'ANANDA a entrepris plusieurs actions portant principalement sur le lancement de l'étude visant l'élaboration d'un modèle de plan d'aménagement des espaces côtiers à des fins aquacoles marines, la mise en œuvre du plan d'aménagement existants (F'nideq Oued Laou, lagune d'Oualidia et lagune de Nador) ainsi que la réalisation des plans d'aménagement des zones non encore étudiées.

## 2.1 Stratégie de développement des plans d'aménagement

Une étude a été lancée portant sur les grandes orientations à suivre pour un aménagement raisonnable et responsable des espaces côtiers à des fins aquacoles. Elle a pour objectif l'identification des zones à vocation aquacole des zones côtières méditerranéennes et atlantiques ainsi que l'élaboration d'un modèle de plan d'aménagement qui servira de base pour les besoins de mise à niveau des plans d'aménagement déjà élaborés et l'aménagement des zones non encore étudiées.

Les résultats préliminaires de cette étude font ressortir les observations suivantes :

- Sur le plan juridique, l'adoption et la mise en œuvre d'un plan d'aménagement aquacole pourrait s'inspirer des procédures administratives relatives aux plans d'aménagement existants dans d'autres secteurs (urbanisme, tourisme et autres).
- Concernant la planification du littoral, l'étude a mis en évidence des zones à vocation aquacole prioritaires. Il s'agit des zones nécessitant la réalisation des plans d'aménagement aquacole régionaux situées sur la façade méditerranéenne et atlantique.

### La côte méditerranéenne

#### • Tanger-Tétouan

Cette zone présente des potentialités et des opportunités intéressantes pour l'édification d'une branche aquacole solide et particulièrement en termes d'atouts naturels considérables, de disponibilité d'une main d'œuvre expérimentée ainsi qu'un marché d'un million et demi de consommateurs. Les possibilités d'exportation sont fortes par voies maritime et aéroportuaire et par la route, en particulier vers les grandes agglomérations de la côte atlantique. Il existe également des points d'appui logistique pour les navires de servitude.

#### • L'Oriental

Présente de nombreux atouts physiques et écologiques qui confèrent à sa biodiversité une valeur patrimoniale mondiale. Ses richesses naturelles et sa situation stratégique privilégiée, par sa proximité du marché européen, constituent un atout de valeur, particulièrement pour les produits consommés à l'état frais. La lagune de Nador présente quant à elle un milieu remarquable du fait de sa profondeur en eau et de la protection dont elle bénéficie.

#### • El Hoceima

La zone d'El Hoceima présente des perspectives aquacoles intéressantes vu la disponibilité de quelques zones maritimes relativement peu abritées et susceptibles d'accueillir des exploitations aquacoles. Les exportations sont favorisées par la nouvelle autoroute côtière ou par voies maritimes et aériennes via les infrastructures des autres.

### La côte atlantique

- Les terres basses de Tahaddart et de Loukkos présentent des caractéristiques pouvant abriter des projets de pisciculture, de conchyliculture et également de l'algoculture. Parmi les atouts de cette zone littorale : la proximité à la mer, la facilité d'accès par voie routière. Dans le schéma d'un élevage en bassin, les travaux d'aménagement à réaliser sur les terrains pour la prise d'eau sont simples, également la texture des soles présente la propriété garantissant leur imperméabilité.
- Les zones humides et lagunaires de Sidi El Abed à Qualidia dont la lagune de Sidi Moussa

Ces zones disposent également des terres basses, particulièrement, celles se trouvant dans les zones intertidales qui sont potentiellement utilisables pouvant accueillir des projets d'aquaculture.

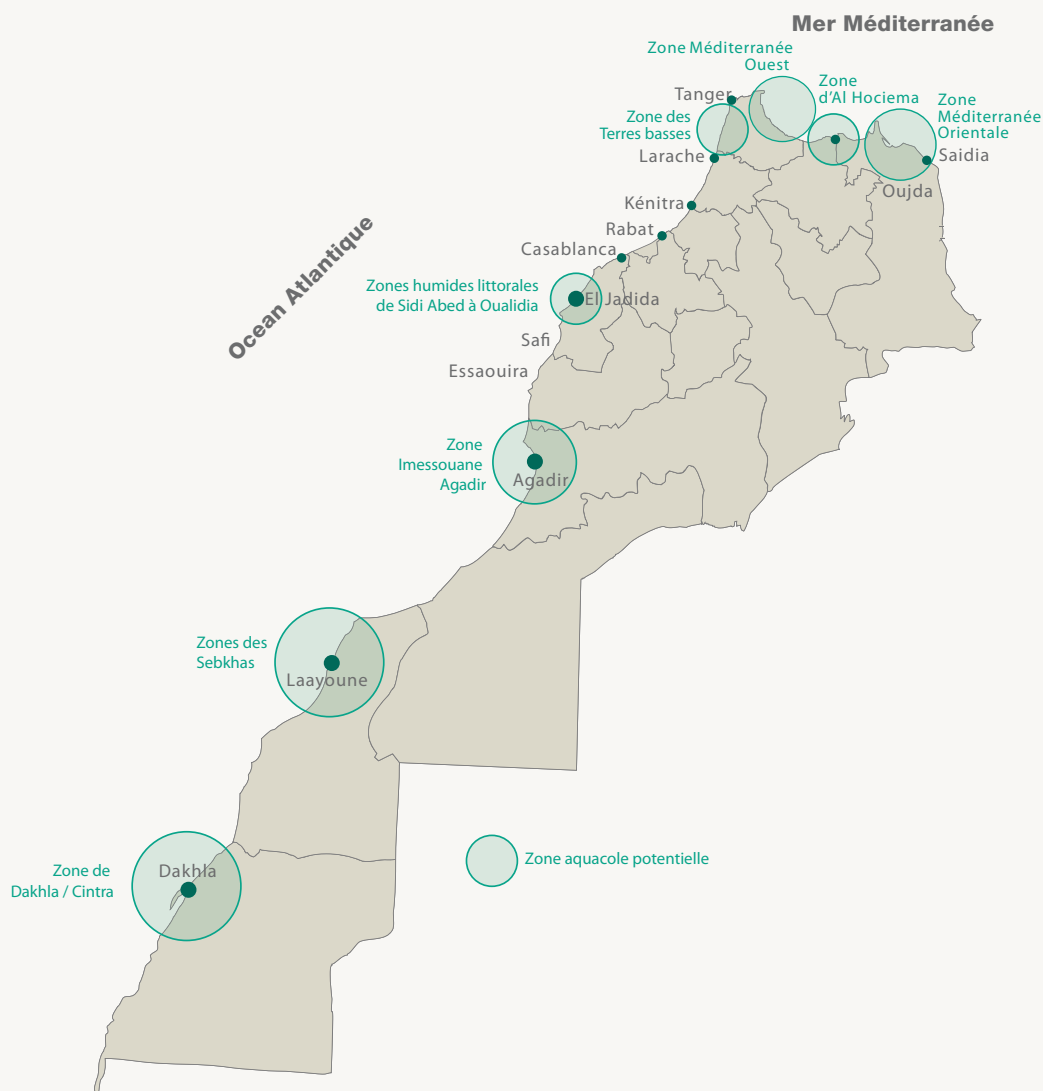
#### • La zone d'Imessouane à Agadir

La partie nord de la zone présente des eaux riches grâce au phénomène d'upwelling favorisant l'élevage conchylicole. La partie sud est caractérisée par des eaux plus chaudes avec une température de 25°C, ce qui présente un atout pour le développement de la pisciculture.

- La zone des Sebkhass de Tarfaya à Laayoune  
Ces sebkhass disposent d'un potentiel aquacole non valorisé et une aquaculture extensive est recommandée pour cette zone.

#### • La baie de Dakhla

Ce site remarquable présente des caractéristiques favorables à l'activité aquacole et à l'élevage d'une large gamme d'espèces.



Zones potentielles majeures favorables à l'aquaculture

## 2.2 Intégration de l'activité de l'aquaculture dans les espaces des VDP et PDA

Le développement de l'activité aquacole est fortement conditionné par la disponibilité des sites en mer relativement abrités, l'accessibilité du foncier à terre et la présence des infrastructures de base pour offrir à cette activité des conditions propices de développement.

Ainsi, une réflexion approfondie sur les mécanismes à mettre en place pour contourner ces contraintes de disponibilité de foncier et d'infrastructure s'oriente vers l'examen de la possibilité d'intégrer l'activité de l'aquaculture dans l'espace dédié aux Villages Des Pêcheurs (VDP) et Points de Débarquement Aménagés (PDA).

### Objectifs :

- Optimiser l'utilisation de l'espace des VDP et PDA par l'intégration de l'aquaculture à la pêche ;
- Inciter à l'investissement en proposant aux promoteurs des espaces à terre ainsi que des infrastructures essentielles pour le processus de production. Cette action s'inscrit dans le cadre de l'incitation à l'investissement en aquaculture et s'allie avec les principes de la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) qui a pour objectif de réunir autour d'un même projet de développement durable des acteurs aux intérêts convergents tel est le cas de l'activité de la pêche et de l'aquaculture. Selon les spécificités (caractéristiques physiques, disponibilité du foncier, etc.) de chaque site, l'intégration de l'activité aquacole pourra se faire selon les modalités suivantes :
- Utiliser les espaces disponibles dans les VDP et PDA opérationnels ;

- Réaliser des extensions dédiées à l'activité aquacole au voisinage des VDP et PDA ;
- Intégrer l'activité aquacole dans la conception des ouvrages programmés ;
- Transformer les VDP et PDA non fonctionnels pour les dédiés à l'aquaculture.

Pour atteindre les objectifs escomptés de ce projet, un comité de suivi technique est mis en place, constitué des entités concernées : l'ANDA, le Département de la Pêche Maritime (DPM) par le biais de l'Unité de Gestion des Projets (l'UGP) et l'Office National des Pêches (ONP).

Pour une meilleure efficacité, il a été convenu de lancer le travail au niveau de trois projets pilotes dans différentes régions le long du littoral, notamment, le VDP de Chmaala en méditerranée et les VDP d'Imessouane et de Lassarga sur la côte atlantique. Signalant que l'étape prochaine pour ce projet est l'élaboration d'un plan d'action spécifique pour chaque site pilote.

## 2.3 Mise en œuvre des plans d'aménagement existants

### 2.3.1 Appel à Manifestation d'intérêt Cap Mazari - Cap Targha

Le Département de la Pêche Maritime a réalisé un Plan d'aménagement de la région comprise entre F'nideq et Oued Laou.

Ce plan d'aménagement a permis l'identification de deux zones propices à l'aquaculture. Ces espaces seront attribués et exploités, pour l'élevage des poissons et/ou pour l'élevage des coquillages. L'organisation de l'exploitation de ces espaces identifiés sera réalisée à travers un appel à manifestation d'intérêt (AMI), qui permettra de sélectionner les meilleurs projets d'investissement dans le secteur aquacole.

Lancé par l'ANDA, le 29 septembre 2012, l'AMI porte sur le développement de l'aquaculture dans la région s'étendant de Cap Mazari au Cap Targha, par le biais de :

- 5 concessions en mer de 20 ha chacune dédiée à la conchyliculture au niveau de la zone A (de Cap Mazari à Cap Aakaili).
- 4 concessions en mer de 40 ha chacune dédiée à la pisciculture localisées dans la zone B (au large de Kaâ Sarrass).



Carte de la zone Cap Mazari - Cap Targha

Cet appel à manifestation d'intérêt se déroulera en une seule phase à l'issue de laquelle seront retenus les meilleurs projets, parmi ceux déposés conformément au règlement de sélection tels que fixés dans l'AMI, et dans la limite du nombre de concessions disponibles.

Les projets retenus poursuivront le processus d'instruction administratif pour l'obtention de la concession qui fera l'objet de la signature d'une convention signée entre l'adjudicataire et le Département de la Pêche Maritime.

### 2.3.2 Contribution dans la mise en œuvre de la réorganisation de la conchyliculture au niveau de la lagune d'Oualidia

Dans le cadre de la convention interministérielle visant la protection et la préservation de la lagune d'Oualidia, le DPM a réalisé une étude visant l'aménagement et la réorganisation des activités conchylicoles au niveau de ladite lagune.

Pour assurer la mise en œuvre de ce plan d'aménagement, un comité technique constitué des représentants du DPM, de la Direction des Ports et du Domaine Public Maritime (PDPM), de l'Institut National de Recherche Halieutique (INRH) et de l'ANDA, a été créé. Un plan d'actions a été par la suite élaboré par l'ANDA et validé par ce comité. Il porte essentiellement sur deux aspects :



#### - La validation du plan d'aménagement :

Dans le cadre d'une démarche participative, les résultats du plan de réorganisation seront partagés avec les opérateurs d'Oualidia. Cette action aidera à la prise de décision afin d'atteindre les objectifs escomptés de l'étude.

#### - La mise en œuvre d'un plan cadastral :

Grâce à ce plan les parcelles seront délimitées et signalisées ce qui facilitera le suivi de l'activité au niveau de cette lagune.

## 2.4 Initiation de projets pilotes dans le cadre du programme GIZC

Le projet Gestion Intégrée des Zones Côtières du royaume du Maroc s'inscrit dans le cadre du programme «Sustainable MED» qui est appuyé par le FEM (Fonds pour l'Environnement Mondial) et mis en œuvre par la Banque Mondiale. Son objectif est d'accélérer la croissance, lutter contre la pauvreté, réduire les disparités sociales et contribuer à la durabilité de la base des ressources naturelles dans la région méditerranéenne orientale. Il sera axé sur des approches pilotes pour améliorer les conditions de vie des populations en augmentant le revenu des agriculteurs/pêcheurs et en créant des emplois pour les groupes vulnérables dans le cadre d'associations et coopératives professionnelles.

Les plus importants domaines couverts par le projet GIZC sont l'agriculture, la restauration des écosystèmes des zones humides et la gestion des pêches et de l'aquaculture.

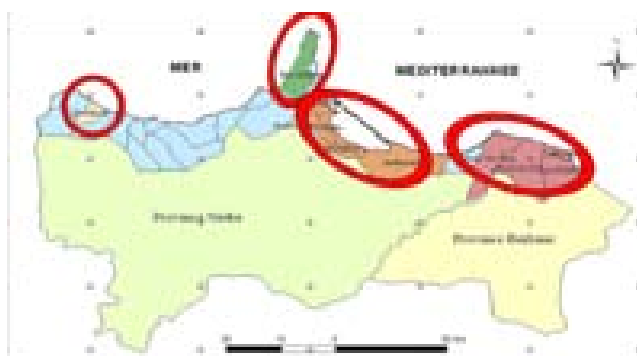
Les zones de l'Oriental concernées par ce projet sont :

- La côte de Saidia-Ras El Ma, incluant le site RAMSAR de l'estuaire du fleuve Moulouya ;
- La commune rurale de Beni Chiker, incluant le SIBE (Site d'Intérêt Biologique et Ecologique) du Cap des Trois Fourches et une partie du SIBE de la montagne Gourougou ;
- La Lagune de Nador ;
- La commune rurale de Boudinar, située dans la province de Driouech.

Dans le cadre de ce projet, l'ANDA exécutera deux projets à travers la mise en place de deux fermes pilotes, une pour l'algoculture et l'autre pour la conchyliculture. A travers ces projets, l'ANDA assurera le développement et la vulgarisation de l'aquaculture vivrière des algues et des moules au niveau de la communauté de pêcheurs artisans de la région orientale. Ces projets pourront, par la suite, être généralisés à d'autres régions du Maroc.

- Le projet d'algoculture correspond à la mise en place d'une ferme pilote pour la culture, le traitement et la commercialisation des algues. Ce projet prévoit une production cible de 32 tonnes poids humide.

- Le projet de conchyliculture correspond à la mise en place d'une ferme pilote pour l'élevage, le traitement et la commercialisation des coquillages. Ce projet prévoit une production de 100 tonnes.



Carte des zones concernées par le projet GIZC



## 3 ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI DE L'INVESTISSEMENT

### 3.1 Le guichet unique de l'investisseur

En vue d'offrir un environnement favorable aux investisseurs, l'ANDA assure l'accompagnement et l'encadrement des investisseurs en tant que «guichet unique» et dont le rôle principal est de les appuyer dans l'instruction de leurs dossiers d'investissement et les aider dans la concrétisation et la mise en place de leurs projets aquacoles, à travers :

- **L'examen de la conformité du dossier juridique**

Dès le dépôt des dossiers d'investissement au guichet unique de l'ANDA, les services de l'ANDA procèdent à une analyse juridique des dossiers par une étude complète de leur conformité aux dispositions législatives et réglementaires. Suite à cette analyse, les opérateurs sont informés pour compléter leurs dossiers juridiques. En plus, l'ANDA assure une veille de conformité pour les sociétés autorisées et pour les projets en cours, afin d'appliquer de manière uniforme les exigences légales et réglementaires.

L'ANDA assure l'élaboration et la mise à jour des projets de conventions et des extraits de concession

pour la création et l'exploitation de fermes aquacoles et l'élaboration des projets d'avenants de convention en cas de modification occasionnée par la vente, la location ou la transmission de ferme aquacole.

- **Encadrement technique**

Les services de l'ANDA procèdent à une analyse technico-économique pour évaluer la faisabilité des projets. Le but de cette démarche est d'aider les promoteurs à compléter leurs dossiers techniques et également d'apporter un conseil technique l'orientant vers les espèces, les techniques et les espaces propices afin d'assurer la réussite de leurs projets.

En parallèle, des missions de terrain sont réalisées au niveau de sites d'élevage, notamment au niveau de Dakhla, Agadir, Safi, Nador, Al Hoceima, M'diq et Oualidia, afin de statuer sur l'état d'avancement des différents projets pris en charge par l'ANDA et pour accompagner les investisseurs lors de ces visites.

- **Suivi et encadrement administratif**

Par son rôle de guichet unique, L'ANDA assure :

- La réception des demandes d'autorisation de création et d'exploitation de fermes aquacoles et la vérification des documents déposés ;



- La délivrance des accords de principe pour la création des fermes aquacoles;
- La participation aux réunions du comité national et des comités régionaux des études d'impact sur l'environnement relatives aux projets d'aquaculture.

L'ANDA assure la liaison entre l'investisseur et les différents intervenants dans le processus de mise en place des fermes aquacoles, à savoir :

- Les Walis et les gouverneurs sont sollicités pour appuyer le développement de l'aquaculture au niveau local.
- L'INRH : Fournit l'avis scientifique et technique sur la faisabilité des projets, l'avis sur les études d'impact sur l'environnement des projets aquacoles, l'avis concernant les opérations d'introduction et de transfert des animaux aquatiques et pour réaliser le classement sanitaire des zones conchylicoles.
- Les Délégations de la Pêche Maritime : Donnent leur avis sur les projets et suivent les opérations d'introduction et de transfert des animaux aquatiques.
- L'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA) : Fournit l'avis concernant les opérations d'introduction et de transfert des animaux aquatiques.
- Les Centres Régionaux d'Investissement (CRI) : Donnent l'accord de principe sur les projets et coordonnent les réunions du comité local pour la validation de l'étude d'impact sur l'environnement relative aux projets aquacoles.
- L'Agence Nationale de la Conservation Foncière et du Cadastre et de la Cartographie : fournit des informations sur les statuts des terrains demandés par les investisseurs.
- La Direction des Domaines est sollicitée pour faciliter la procédure d'acquisition ou de location des terrains, relevant de sa juridiction.
- La Direction des Ports et du Domaine Public Maritime (DPDPM): Sollicitée pour faciliter la procédure d'occupation temporaire des terrains pour les différentes installations prévues au niveau des projets.
- L'Agence Nationale des Ports (ANP) : En ce qui concerne l'acquisition des terrains ou des locaux demandés pour les structures connexes (locaux administratifs, magasins de stockage, etc.) dans la délimitation des ports.

- Le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification (HCEFLCD) est approché pour le foncier relevant de leur juridiction, susceptible d'accueillir les projets aquacoles.
- L'Agence des Bassins Hydrauliques facilite l'accès aux ressources en terre et en eaux dépendants de leurs zones de compétence ainsi que pour donner l'autorisation nécessaire pour le forage.

### 3.2 Simplification des procédures d'instruction des projets

En vue de garantir la simplification des procédures de création et d'exploitation des projets d'investissement dans le secteur de l'aquaculture, l'ANDA a entrepris l'élaboration d'une procédure d'instruction des dossiers, simple et transparente, permettant aux investisseurs le suivi de l'état d'avancement et de la réalisation de leurs dossiers.

Cette procédure est un outil pratique décrivant la démarche à entreprendre pour la concrétisation de leurs projets, ainsi que les différentes étapes de traitement des demandes d'autorisation de création, d'exploitation des fermes aquacoles et de la réalisation des activités connexes. Elle détermine également les différentes entités concernées, leurs missions respectivement attribuées par la réglementation en vigueur, tout en délimitant l'étendue de leur intervention ainsi que les délais qui leur sont impartis afin de donner suite à leurs demandes.

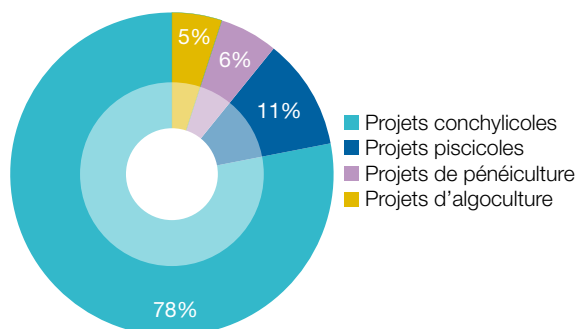
Les différentes administrations qui sont directement concernées par cette procédure sont :

- L'ANDA;
- La Direction de la Pêche Maritime et de l'Aquaculture (DPM)
- L'INRH ;
- L'ONSSA ;
- La Direction des Industries de la Pêche Maritime (DPM).

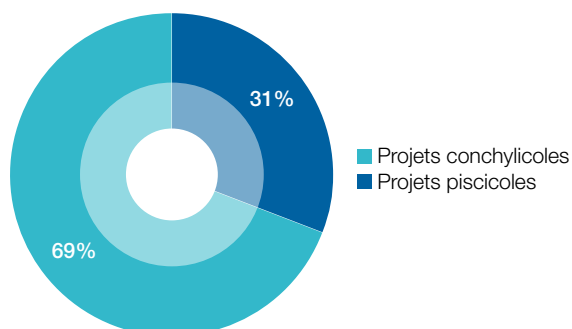
### 3.3 Panorama des demandes de création de fermes aquacoles

L'activité de l'ANDA, au titre de l'année 2012, a été marquée par le traitement de 36 dossiers de demandes de création de fermes aquacoles. Ces projets prévoient un volume d'investissement évalué à 450 millions de dirhams et une production cible estimée à 23 600 tonnes. Ils sont répartis en fonction du type d'élevage et de la situation géographique selon le tableau suivant :

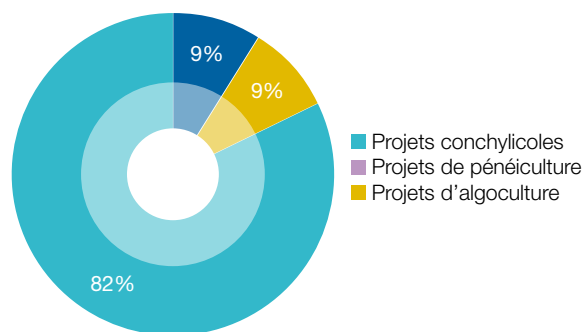
	Atlantique	Méditerranée	Total
Projets conchylicoles	19	9	28
Projets piscicoles	-	4	4
Projets d'algoculture	2	-	2
Projets de pénéculture	2	-	2
Total des projets	23	13	36



Répartition des demandes de création de fermes aquacoles par types d'élevage (octobre 2012)



Répartition géographique des demandes de création de fermes aquacoles (octobre 2012)  
Projets en Méditerranée



Répartition géographique des demandes de création de fermes aquacoles (octobre 2012)  
Projets en Atlantique

Les demandes d'installation de fermes conchylicoles prédominent les projets déposés et représentent 78% du total, avec une concentration sur la côte atlantique (82%), alors que celles de fermes piscicoles ne représentent que 11% de l'ensemble et sont prévues en Méditerranée.

### 3.4 Accompagnement du projet pilote de la coopérative de CALA IRIS



Dans le cadre de la coopération entre le Maroc et le Japon en matière de pêche maritime et dans le but d'apporter un appui aux pêcheurs artisans du village des pêcheurs de Cala Iris qui connaissent une conjoncture économique difficile liée à la diminution des captures de poissons au niveau de cette région, un projet de mytiliculture a été mis en place au profit de la coopérative des pêcheurs.

Dans sa composante genre et afin de promouvoir la participation de la femme sur le plan socio-économique de la région, le projet a confié la tâche de transformation et valorisation des moules à 6 femmes de marins pêcheurs.

Le projet prévoit une production cible de 30 tonnes/an pour un chiffre d'affaires de 400 000 dirhams par an.

La coopérative des pêcheurs est accompagnée dans la réalisation de ce projet par un comité de suivi constitué des différentes entités du secteur de la pêche dont l'ANDA qui a défini ses actions comme suit :

- L'accompagnement de la coopérative dans l'accomplissement des démarches administratives concernant la création et l'exploitation de sa ferme aquacole ;
- La contribution à la réalisation des actions indispensables pour la mise en place du projet, notamment le classement sanitaire de la zone d'élevage, l'étude d'impact du projet sur l'environnement et le développement d'une stratégie commerciale des moules valorisées ;
- L'accompagnement de la coopérative dans le suivi et la gestion du projet ;
- La contribution dans l'élaboration du programme de formation au profit des pêcheurs en ce qui concerne les aspects techniques de l'activité d'élevage .La formation au profit des femmes de pêcheurs désignées pour assurer le travail de valorisation des moules d'élevage.

### 3.5 Création et exploitation d'une éclosérie marine

Dans l'objectif de développer l'activité aquacole et d'assurer la durabilité des écosystèmes marins, l'ANDA juge que la disponibilité des alevins et des naissains est un élément clé pour initier puis pérenniser les productions aquacoles. En effet, la pêche de juvéniles et la collecte de naissains dans le milieu naturel sont aléatoires et ne s'inscrivent pas dans une démarche durable de l'activité aquacole. Par conséquent, la réalisation d'une éclosérie reste fondamentale pour amorcer le développement de l'aquaculture au Maroc. A cet effet, une étude de la faisabilité pour la création et l'exploitation d'une éclosérie marine est en cours de lancement.

Ce projet vise, entre autres, à sécuriser l'approvisionnement des fermes aquacoles en alevins et naissains durant toute l'année et de réduire les coûts de revient et d'améliorer la compétitivité des opérateurs privés nationaux par l'offre d'un alevin ou naissain de qualité, produit localement et à prix réduit.

Cette éclosérie a également pour objectif de diminuer les risques zoonosaires relatives à l'introduction d'espèces vivantes de l'étranger et de s'affranchir des procédures trop lourdes et fastidieuses quant à leur introduction.

Enfin, elle jouera un rôle essentiel dans le cadre du transfert des connaissances et des technologies en vue de former des compétences nationales.





## 4 PROMOTION ET COMMUNICATION

Conformément à son texte de création, notamment son article 3-2, l'ANDA a entrepris plusieurs actions pour contribuer à la promotion des potentialités aquacoles et de l'investissement dans les différentes composantes de la filière. La promotion de l'aquaculture nationale vient en premier lieu à travers des actions ciblées, notamment la participation aux divers rendez-vous mondiaux de l'aquaculture, le développement et l'encouragement des investissements dans le domaine de l'aquaculture et la promotion des produits de l'aquaculture.

Les objectifs prioritaires de l'ANDA sont de promouvoir le métier, d'être un relais d'information, de favoriser la construction de relations saines entre l'agence et ses différents partenaires et d'informer les divers acteurs du secteur. Pour ce faire, plusieurs actions en communication institutionnelle et événementielle ont été réalisées.

### 4.1 Promotion de l'aquaculture nationale

#### 4.1.1 Présence de l'ANDA aux rendez-vous mondiaux de l'aquaculture

Consciente de l'importance de cette mission, l'ANDA a procédé dès le début de l'année à la constitution d'une Base de Données d'événements relatifs à l'aquaculture et au secteur halieutique. Cette première étape a permis de sélectionner les rendez-vous les plus pertinents pour l'atteinte des cibles identifiées : les investisseurs potentiels, les

institutionnels et les centres de recherche et du développement.

Au fil des mois de l'année 2012, l'ANDA a été présente dans plusieurs rendez-vous importants tel que le montre le tableau suivant :

Événement	Lieu et date	Participation de l'ANDA	Actions de l'ANDA
<b>North Atlantic Seafood Forum</b> 500 hauts responsables venant de 30 pays différents	Oslo, Norvège 6-8/3/2012	01 personne	Présentation de l'ANDA et des opportunités d'investissement en aquaculture. Le Maroc étant un des 5 pays africains invités d'honneur
<b>European Seafood Exposition</b> 25.600 visiteurs professionnels, 1669 exposants, 150 pays, 72 pavillons et 65.000m <sup>2</sup>	Bruxelles, Belgique 24-26/4/2012	02 personnes	- Contacts de prospects - Distribution de brochures institutionnelles sur les opportunités d'investissement - Diffusion d'un communiqué de participation auprès des organisateurs - Réunions avec institutionnels (Canada, Andalousie, Islande, Etats-Unis...)
<b>La 36<sup>ème</sup> session de la Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée</b>	Marrakech, Maroc 14-19/5/2012	02 personnes	- Réaction par rapport aux mesures proposées par les différentes délégations pour la gestion du secteur de l'aquaculture en Méditerranée - Renforcement du réseau de contacts de l'ANDA
<b>1<sup>er</sup> séminaire de diffusion du Projet ReTCETEC</b> Présence des centres techniques marocains et espagnols participants	Cadix, Espagne 12/6/2012	02 personnes	- Présentation de l'ANDA - Contacts et réseautage - Visite du centre CTAQUA - Visites de bassins à terre de pisciculture et d'une unité d'épuration et de conditionnement de coquillage
<b>Mission technique à la station expérimentale de Palavas</b> Organisée par l'Ifremer	Palavas, France 12-14/6/2012	02 personnes	- Visites de terrain : ferme aquacole et station de recherche de l'Ifremer
<b>16<sup>ème</sup> conférence de l'International Institute of Fish Economics and Trade</b> Plus de 300 participants spécialistes en économie de pêche et d'aquaculture	Dar Es Salaam, Tanzanie 16-20/7/2012	01 personne	- Participation aux débats et ateliers - Contact et réseautage : experts internationaux, institutionnels, chercheurs - Diffusion de brochures institutionnelles de l'Agence
<b>Mission technique à la Baie du Mont-Saint-Michel</b>	Mont-Saint-Michel, France 23-25/9/2012	01 personne	- Visite d'une station des moules de bouchot - Visite d'une structure d'élevage de coquillages labellisés
<b>Symposium sur « Les potentialités de la mariculture commerciale en Afrique »</b> Organisé par la COMHAFAT	Dakar, Sénégal 26-28/09/2012	02 personnes	- Participation aux ateliers du symposium - Visite d'une ferme aquacole - Participation à la rédaction des recommandations du symposium - Diffusion de brochures
<b>Journées sous régionales d'aquaculture dans les pays de l'Afrique du Nord</b> Organisées par la FAO et le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche tunisien	Monastir, Tunisie 8-11/10/2012	03 personnes	- Présentation du rapport national d'aquaculture - Participation aux ateliers - Visite d'une ferme aquacole - Visite du Salon International de l'Investissement Agricole et de la Technologie SIAT 2012 (à Tunis)

#### 4.1.2 Promotion de l'investissement au service du développement de l'aquaculture

La promotion de l'investissement reste un facteur clé du développement de la filière au Maroc. A cet égard, l'ANDA mène une réflexion sur les mécanismes appropriés qui permettraient d'offrir des orientations stratégiques et des propositions concrètes de mesures incitatives financières et fiscales pour la promotion de l'investissement.

Un préalable à cette étude est en cours de réalisation au sein de l'ANDA et consiste notamment à dresser un état des lieux du régime fiscal du secteur de la pêche maritime et un benchmark des systèmes incitatifs de l'investissement en aquaculture entre les pays concurrents, à savoir l'Espagne, l'Algérie, la Tunisie et la Turquie.

#### 4.1.3 Promotion des produits de l'aquaculture

L'ANDA fait partie du comité de pilotage de l'étude visant la définition d'une stratégie de labellisation des produits de la mer, dont les produits aquacoles, lancée en février 2012 par le Département de la Pêche Maritime.

Cette étude doit permettre l'analyse des possibilités de labellisation par filière afin de sélectionner 12 labels, dont 3 Signes Distinctifs d'Origine et de Qualité (AOP, IGP, Label), un système de certification des produits et procédés et un Label Bio pour les produits de l'aquaculture prévu pour la période 2013/2016.

Aussi et dans le but d'orienter les futurs investisseurs, un appel d'offres a été lancé en septembre 2012 pour la réalisation d'une étude de benchmarking des marchés des produits aquacoles. Cette étude permettra d'analyser les potentialités et les mécanismes régissant les marchés des produits aquacoles afin d'identifier les opportunités commerciales pour orienter le développement de l'aquaculture marocaine et les futurs producteurs.

## 4.2 Communication

La stratégie de communication de l'ANDA en tant que principal acteur institutionnel dans le domaine de l'aquaculture permet de véhiculer ses messages autour d'un même corpus de valeurs, à savoir les atouts et les potentialités de la filière aquacole nationale, l'importance du projet « Aquaculture » dans la compétitivité et la durabilité du secteur halieutique marocain.

### 4.2.1 Communication institutionnelle

Dans un objectif d'accompagner la mise en œuvre des actions de ses différents services, l'ANDA a lancé un appel d'offres pour la création, l'adaptation, l'impression et la production des différents supports et des outils de communication qui s'adresseront aux cibles institutionnelles et privées.

Par ailleurs, l'ANDA a élaboré plusieurs supports de communication et outils d'information depuis le début de l'année 2012. Il s'agit notamment de :

- La création d'une charte graphique comprenant le logotype et ses déclinaisons en langues arabe, française et anglaise ;
- Des dépliants et chemises institutionnels édités en français et en anglais et présentant notamment les opportunités d'investissement en aquaculture offertes par le Maroc en termes de sites, d'espèces et de climat d'affaires ;



- La création du site web de l'ANDA sous l'adresse [www.anda.gov.ma](http://www.anda.gov.ma). Ce site, bien que provisoire, permettra le positionnement de l'ANDA dans la toile et la diffusion des informations clés pour les utilisateurs. Un marché est en cours de lancement, avant fin 2012, pour la sélection d'une société spécialisée pour la conception et la mise en œuvre du site web officiel de l'Agence ;
- La création de la page facebook de l'Agence ([www.facebook.com/anda.aquaculture](http://www.facebook.com/anda.aquaculture)) en vue de bénéficier de cet important outil de communication en ligne et connecter l'Agence avec ses différents utilisateurs. La page a servi à la publication et au partage de plus de 80 publications qui ont atteint un nombre total d'environ 32.000 utilisateurs facebook.

- La création de la page Twitter de l'Agence (compte : [@ANDAAqua](https://twitter.com/ANDAAqua)) est un autre moyen important de microblogging permettant à l'ANDA de se connecter à plus de 70 comptes de différents institutionnels internationaux, du développement et de la recherche scientifique relatifs au domaine de l'aquaculture. Ce moyen de communication permet à l'Agence d'informer instantanément sur ses activités et ses réalisations mais aussi de s'informer sur l'actualité de l'aquaculture dans le monde.

- La création de la page Wikipedia de l'Agence, un moyen incontournable pour toute diffusion d'information unifiée et pratique. L'ANDA a ainsi conçu sa propre page Wikipédia qui contient les informations institutionnelles clés.

### 4.2.2 Communication événementielle

Pour son accompagnement dans l'organisation et la gestion de l'ensemble des événements à caractère institutionnel et/ou promotionnel, l'ANDA a lancé un appel d'offres afin de sélectionner une société spécialisée en événementielle.

Les actions prévues par l'ANDA auront pour objectifs majeurs de :

- Présenter et promouvoir le secteur de l'aquaculture au Maroc ;
- Diffuser l'information institutionnelle relative à l'Agence et à ses activités ;
- Créer les conditions favorables pour la concrétisation des investissements et des relations commerciales entre opérateurs économiques dans la filière ;
- Présenter les dispositifs mis en place par le Maroc pour soutenir et encourager l'investissement en matière d'aquaculture.

Le marché précité prévoit plusieurs outils événementiels qui se résument comme suit :

- L'organisation de conférences et de rencontres qui concerne une journée nationale de l'aquaculture destinée à tous les acteurs de la filière, des journées régionales pour se rapprocher des cibles dans leurs zones d'action et des rencontres et forums à l'étranger où l'ANDA s'ouvrira à l'international pour atteindre les institutionnels et investisseurs potentiels.
- La participation aux salons et foires par la conception et la mise en place des stands de l'Agence au niveau des rendez-vous les plus importants.
- La participation au Salon Halieutis 2013 du 13 au 17 février 2013. L'ANDA a procédé à la réservation de deux espaces de stands d'une superficie respective de 135 m<sup>2</sup> et de 36 m<sup>2</sup> dans

les pôles Institutionnel et Ressources. Le premier jouit d'une position stratégique à côté de l'entrée royale du Salon et constitue le second stand en termes de superficie après celui du Département de la Pêche Maritime, ce qui confirme et renforce le positionnement de l'Agence en tant qu'acteur majeur dans le secteur halieutique. Le second stand servira à des animations destinées au grand public.



Toutes ces activités événementielles bénéficieront d'un plan de communication adapté qui comprendra une couverture médiatique et une campagne promotionnelle avant, pendant et après chaque événement.

#### 4.2.3 Relations presse / relations publiques

Afin d'assurer une couverture médiatique optimale de ses événements et actions programmées, l'Agence a élaboré des orientations stratégiques de relations presse et de relations publiques ciblées qui vise différents supports de la presse locale, nationale et internationale de grands tirage et spécialisés en économie. Pour ce faire, une Base de Données Presse a été conçue, rassemblant l'ensemble des coordonnées et contacts presse écrite et électronique.

#### Communiqués et articles

L'ANDA entretient de manière régulière des liens étroits avec ses partenaires média et ceci à travers une diffusion régulière de communiqués et dossiers de presse, en mettant en avant les actions phares de sa stratégie. Plusieurs articles ont été publiés au sujet de l'ANDA jusqu'à maintenant dans la plupart des journaux du Royaume, notamment «Le Matin», «La Vie Eco», «L'Economiste», «Al Massae», «La Nouvelle Tribune», «Libération», «Les Echos» et «Aujourd'hui le Maroc».

Plusieurs articles ont été diffusés sur les activités de l'Agence sur les sites web des journaux électroniques ainsi que les sites internationaux spécialisés en informations sur les produits de la mer.

#### Interviews

Deux interviews de presse avec Majida Maarouf, directrice de l'ANDA, ont été publiées sur le quotidien économique «Les Echos» ainsi que sur le magazine espagnol spécialisé en aquaculture «IPacuicultura». Une autre interview est en cours de préparation avec la revue spécialisée «Food Magazine». De plus, plusieurs déclarations ont été données aux radios nationales et privées par la Directrice qui a aussi été l'invitée d'Info Soir de la chaîne 2M, le 10 octobre 2012.

#### Conférence de presse

Une première conférence a été réalisée à Casablanca, le 10 octobre 2012 à l'hôtel Hyatt Regency, pour le lancement de l'appel à manifestation d'intérêt concernant la sélection de projets aquacoles en Méditerranée entre Cap Mazari et Cap Targha. Cette conférence qui a été présidée par M. le Ministre de tutelle, a connu une participation importante des médias avec la présence de 26 journalistes au total.



#### Revue de presse

Une revue de presse est élaborée quotidiennement par le service compétent de l'ANDA et porte sur une synthèse des faits marquants de la presse marocaine arabophone et francophone dans le but de suivre l'actualité et de déceler l'information utile pour l'Agence. Diffusée en version électronique auprès de tout le personnel de l'Agence, cette revue est organisée en plusieurs rubriques qui répondent aux besoins des services de l'Agence. Plus de 90 numéros.





## 5 COOPÉRATION ET PARTENARIATS

La coopération internationale représente un axe primordial dans le développement et la promotion de la filière aquacole au Maroc. L'ouverture de l'Agence sur des partenaires nationaux et internationaux lui confère une dimension plus globale et lui offre l'appui et l'expertise nécessaires pour l'atteinte des objectifs qu'elle s'est fixés.

Aussi, et dans le même objectif, l'ANDA a participé au deuxième round de négociation du projet d'accord de libre échange entre le Maroc et le Canada qui se sont déroulés à Rabat du 26 au 30 mars 2012. L'accord de libre-échange avec le Canada constitue pour le Maroc un cadre de partenariat important à même d'accroître ses exportations vers ce pays et de drainer davantage les investissements canadiens au Maroc.

A cet égard, les propositions de l'ANDA ont porté sur la contribution de la partie canadienne dans le développement de l'aquaculture nationale par le biais de l'appui financier aux projets stratégiques (écloseries, stations d'épuration, station de mise en quarantaine pour l'introduction d'espèces non indigènes), l'organisation de la profession et la formation du personnel de l'ANDA.



## 5.1 ANDA/CTAQUA

Un premier accord de partenariat a été signé avec le Centre Technologique de l'Aquaculture de l'Andalousie (CTAQUA) en date du 21 mai 2012. Cet accord est le fruit de plusieurs échanges entrepris depuis le début de l'année 2012 entre les deux parties afin de s'enquérir des potentialités disponibles en matière d'aquaculture et de financement ainsi que les avancées technologiques en la matière de part et d'autre du détroit. Les axes de collaboration prévues par cet accord visent à :

- Entreprendre des actions en faveur des entreprises installées au Maroc, le transfert de technologie à l'industrie de l'aquaculture, l'organisation de séminaires, ateliers et sessions de formation ;
- Elaborer des projets d'investissements et projets pilotes pour le développement de l'aquaculture dans le cadre de la Stratégie Halieutis ;
- Favoriser l'innovation et le développement technologique dans le secteur de l'aquaculture grâce à la coopération internationale en matière d'introduction de nouvelles espèces et de nouvelles techniques d'élevage.

En vertu de cet accord, les deux parties bénéficieront d'un appui financier de l'ordre de 180.000 euros dans le cadre du Projet Européen ReTCETEC. Ce fonds servira à l'élaboration d'un ensemble d'actions qui se résument comme suit :

- Une étude sur les potentialités aquacoles de la région méditerranéenne du Maroc ;

- L'élaboration d'un site web d'échange d'informations en aquaculture destiné à construire le contact et le réseautage entre professionnels et institutionnels de la filière aquacole du Maroc et de l'Espagne ;
- Un programme de formations sur des thèmes variés au bénéfice du personnel de l'ANDA et des fermes aquacoles nationales.

## 5.2 ANDA/NOAA

Une délégation américaine, représentée par la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) et le Laboratoire de la Biologie Marine de Woods Hole, a effectué un voyage d'étude au Maroc du 18 au 22 septembre 2012. L'objectif de cette mission a été d'identifier les axes de coopération avec notre pays.

Lors de cette visite, l'ANDA a organisé une journée d'étude, au cours de laquelle les experts américains et leurs homologues marocains ont animé des présentations en relation avec le secteur de l'aquaculture.

Aussi, et pour permettre à cette équipe d'experts d'avoir une idée générale sur le contexte des côtes marocaines, des visites de terrain ont été organisées par l'ANDA au cours desquelles la délégation américaine s'est rendue à M'diq pour visiter le centre spécialisé en aquaculture de l'INRH, la ferme piscicole Aqua M'diq et les sites à potentialités aquacoles dans la zone Fnideq - Oued Laou.

Les contacts avec la partie américaine sont toujours en cours pour la concrétisation des échanges réalisés jusqu'à présent.





## 6 VEILLE STRATÉGIQUE

Consciente de la nécessité de la mise en œuvre d'une démarche de veille stratégique pour mieux appréhender les évolutions de l'environnement aquacole, anticiper les tendances sectorielles et apporter aux opérateurs publics et privés les informations pertinentes à même de leur permettre d'arrêter de façon éclairée leurs choix stratégiques de développement, l'ANDA a placé le développement de la fonction de veille stratégique parmi ses priorités.

A cet effet, et dans le cadre de son organigramme initial, l'ANDA a prévu une entité dédiée à la veille stratégique ayant pour principales missions :

- La mise en place d'une stratégie de veille technologique concernant les espèces aquacoles et les techniques d'élevage, environnementale et sanitaire et des marchés nationaux et à l'export pour les produits de l'aquaculture ;
- La constitution d'une banque de données et d'informations sur le secteur halieutique national.

Cette veille stratégique couvrira les aspects techniques, technologiques et économiques pour orienter les producteurs nationaux dans leurs activités et englobera notamment les volets de surveillance, d'analyse et de diffusion dans les différents domaines de l'aquaculture, afin de répondre aux nouveaux défis et aux objectifs de l'ANDA. Dans ce cadre, le suivi des nouvelles avancées techniques dans le domaine aquacole ainsi que l'analyse des marchés aquacoles seront primordiaux pour orienter le positionnement des différentes parties prenantes et les guider dans leurs choix de développements stratégiques.

Dans cette optique, l'ANDA a mené depuis sa création un ensemble d'actions dans le cadre d'un processus intégré ayant pour ambition de mettre en place dans les meilleurs délais possibles un dispositif de veille stratégique au service de l'aquaculture nationale.

Ce processus comprend les quatre phases de développement suivantes :

## 6.1 Phase de conception du dispositif de veille.

### Identification des besoins informationnels

Dans ce cadre, l'ANDA a procédé au lancement d'une étude préalable à la mise en place d'un dispositif de veille ayant pour principaux objectifs de définir clairement les enjeux et les attentes relatives aux orientations stratégiques du dispositif de veille et de formaliser les missions assignées à cette activité.

Dans ce cadre, et pour mieux répondre aux besoins informationnels en matière de veille, une large concertation a été menée avec les différents acteurs comme suit :

- En interne, des entretiens ont été menés avec l'ensemble des cadres et responsables de cette agence ;
- En externe, deux ateliers d'information et de concertation ont été organisés dans le même sens avec les partenaires publics et privés de l'ANDA, notamment avec les représentants du Département de tutelle, de l'INRH et de l'ONSSA, ainsi que ceux de la profession (les principaux opérateurs en matière d'aquaculture au Maroc).

Cette démarche participative a pour but de permettre à l'ANDA d'identifier des scénarii pertinents pour le développement d'un dispositif de veille adapté à ses activités et aux besoins informationnels de ses partenaires publics et privés.

A cette fin, il a été nécessaire d'établir une liste de sources d'informations utiles et indispensables pour la mise en place de l'outil. A ce titre, le sourcing, en tant que technologie invisible pour l'utilisateur, exprimée en volumétrie de sources et en complexité de flux, constitue l'élément fondamental dans l'activité de veille envisagée.

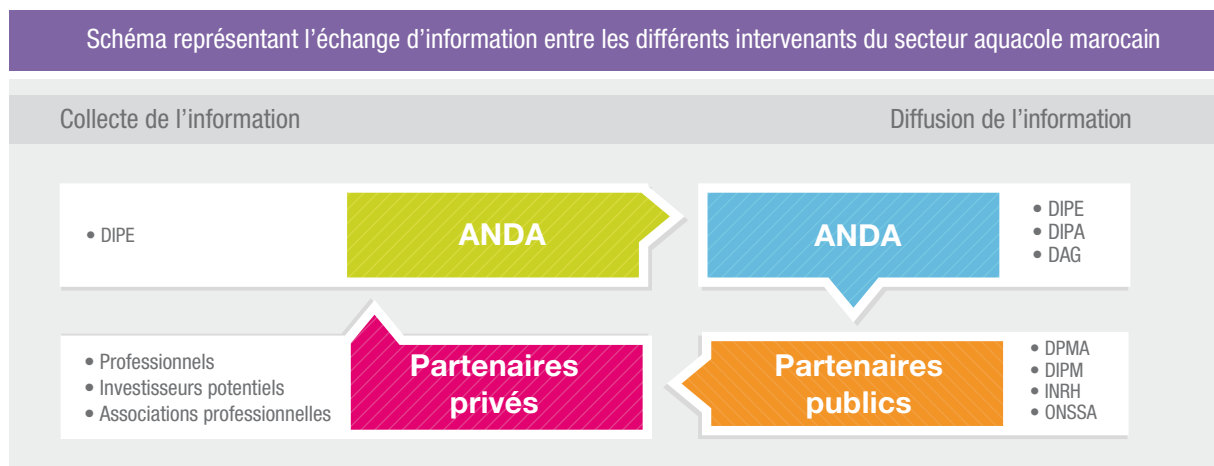
## 6.2 Phase de collecte de l'information

### Constitution d'une banque de données et d'informations sur le secteur halieutique au Maroc

La constitution d'une banque de données et d'informations sur le secteur halieutique au Maroc est indispensable pour mettre à la disposition des services de l'ANDA le maximum de renseignement sectoriel et cela pour différents volets. L'ensemble du personnel de l'ANDA ainsi que ses partenaires ont été impliqués dans cette étape en tant que fournisseur d'information.

A ce stade, les thématiques phares intégrées dans cette phase de collecte comprennent les volets suivants :

- Le volet juridique réunit l'ensemble des textes législatifs et réglementaires régissant le secteur halieutique national et particulièrement l'aquaculture ;
- Le volet investissement regroupe le cadre juridique et réglementaire de l'investissement, à savoir la charte de l'investissement et la procédure de mise en place des fermes aquacoles au Maroc ;
- Le volet sanitaire recense l'essentiel des textes réglementaires en relation avec le contrôle des produits de la pêche et de l'aquaculture, notamment les normes, les procédures et le classement des zones de production conchylicole ;
- Le volet environnemental présente la procédure détaillée des études d'impact en faisant ressortir les différentes étapes et acteurs impliqués, ainsi que les principaux bureaux d'études répartis par région ;
- Les volets scientifique et techniques rassemblent en particulier les données spécifiques aux plans



d'aménagement, ainsi que des publications scientifiques dans le domaine aquacole.

- Les volets coopération et partenariat inventorient l'ensemble des conventions internationales multilatérales et bilatérales liées au secteur halieutique ratifiées par le Maroc, ainsi que les accords de partenariat signés par l'ANDA ;
- Le volet documentation met à la disposition de l'ensemble du personnel de l'ANDA, toutes publications générales ou spécifiques au domaine de l'aquaculture.

### 6.3 Phase de traitement et d'analyse de l'information

#### Cas de la veille concurrentielle

Résultant de la phase précédente, cette étape indispensable au processus donne à la veille son caractère stratégique dans la mesure où elle permet d'appréhender la pertinence du flux de l'information collectée, de la traiter et de l'analyser. Dans ce cadre, il s'agit de développer une vision synthétique des sujets traités pour identifier les opportunités de développement et les risques auxquels seront confrontés les producteurs nationaux et cela en captant les informations stratégiques sur le web et dans des bases de données spécialisées, pour les analyser et les diffuser aux décideurs.

En attendant la mise en place du dispositif de veille et pour répondre aux besoins immédiats, l'ANDA réalise des analyses sectorielles et des monographies d'entreprises afin de présenter l'environnement sectoriel et concurrentiel des principales entreprises aquacoles au niveau national et international.

Dans ce cadre, une série de fiches synthétiques sur la filière aquacole a été élaborée, et notamment une étude sur les potentialités du marché de la moule aux Iles Canaries.

### 6.4 Phase de diffusion de l'information Portail informationnel et documentaire en matière d'aquaculture

Afin de mieux appréhender la phase de diffusion, l'ANDA a mis en place, au courant de l'année 2012, un portail informationnel et documentaire ayant pour objectif d'assurer la diffusion de la banque de données et d'informations sur le secteur halieutique aux niveaux national et international.

Ce portail de diffusion, en cours d'alimentation et d'actualisation des données permanente, facilite l'accès à l'information à l'ensemble du personnel de l'agence en leur donnant un accès simplifié et unifié.

L'élaboration de ce portail informationnel et documentaire a été faite à la suite de la tenue de plusieurs réunions afin de réfléchir à sa conception et son langage de programmation pour définir le contenu, le design ainsi que son architecture globale en déterminant les thématiques nécessaires, les différentes rubriques, les types de base de données et les utilisateurs.

Cette plateforme informationnelle, structurée autour de différents volets et rubriques notamment juridique, concurrentiel, technologique, sanitaire et scientifique, permet la diffusion de fiches de synthèses, de présentations et de tout document utile intéressant l'aquaculture.

Les activités relatives au portail informationnel et documentaire, en cours de réalisation, incluent de façon dynamique la mise à jour du contenu des différents volets et rubriques, la maintenance de la plateforme et la diffusion d'annonces à l'ensemble du personnel de l'agence en indiquant les mises à jour ainsi que les ajouts.

## Annexe : Liste des abréviations

---

AMI	: Appel à Manifestation d'Intérêts
ANDA	: Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture
AO	: Appel d'Offres
CRI	: Centre Régional d'Investissement
CTAQUA	: Centre Technologique d'Aquaculture de l'Andalousie.
DAG	: Département des Affaires Générales
DIPA	: Département de l'ingénierie et des Plans d'Aménagement
DIPE	: Département de l'investissement, de la Promotion et des Etudes
DIPM	: Direction des Industries de la Pêche Maritime
DPM	: Département de la Pêche Maritime
FEM	: Fonds pour l'Environnement Mondial
GIZC	: Gestion Intégrée des Zones Côtières
HCEFLCD	: Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification
INRH	: Institut National de Recherche Halieutique
ONP	: Office National des Pêches
ONSSA	: Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires
PDA	: Points de Débarquement Aménagés
PDPM	: Direction des Ports et du Domaine Publique Maritime
ReTCETEC	: Projet de Coopération Transfrontalière entre les Centres Technologiques du Maroc et de l'Andalousie.
SIBE	: Site d'Intérêt Biologique et Ecologique
UGP	: Unité de Gestion des Projets
VDP	: Village des Pêcheurs







Avenue Annakhil, Immeuble Les Patios,  
4<sup>ème</sup> étage, Hay Ryad, Rabat - Maroc

Tél. : 05 38 09 97 00  
Fax : 05 37 71 71 81

[contact@anda.gov.ma](mailto:contact@anda.gov.ma)  
[www.anda.gov.ma](http://www.anda.gov.ma)